

Parmi les propositions ci-dessous, nous souhaitons savoir quelles actions vous engagez-vous à réaliser au cours de votre mandat si vous êtes élus ?

1 - Etes-vous prêts à nommer un référent (adjoint, conseiller municipal délégué) langue et culture bretonnes au cours de la prochaine mandature ? Oui nous prévoyons de nommer notre adjoint à la culture référent de toutes les cultures y compris la culture Bretonne.

2 - K.L.T. est le prestataire sur le pays de Morlaix pour ce qui concerne l'initiation au breton dans les écoles primaires publiques (environ 1 500 élèves sont concernés). Notre association est liée au Conseil général du Finistère, aux communes participantes, et à la Direction académique des services de l'Education Nationale par convention pluriannuelle d'objectifs (2017-2020). Le Conseil départemental du Finistère (50 %), la Région Bretagne (18 %) et les communes (32 %) co-financent le dispositif.

Etes-vous prêts à co-financer le dispositif d'initiation à la langue bretonne pour les écoles primaires publiques de votre commune ?

La langue Bretonne est déjà enseignée dans les écoles publiques depuis de nombreuses années.

3.a - Etes-vous prêts à **initier** ou à **aider** à la création d'une (nouvelle) filière scolaire bilingue, publique et/ou privée, ou d'une (nouvelle) école immersive (réseau DIWAN) ?

Tous les niveaux maternels et primaires de la petite section au CM2 bénéficient des enseignements bilingues dans les écoles privées sainte Marie Lannouchen et Notre Dame des Victoires.

3.b - Etes-vous prêts à **accompagner** efficacement le développement des filières scolaires breton-français existantes sur votre commune ?

Oui c'est déjà le cas et nous pérennisons le dispositif.

4 - La charte «Ya d'ar brezhoneg» (Oui à la langue bretonne) est proposée par l'Office Public de la Langue Bretonne (www.opab-oplb.org). Outre le fait d'officialiser les engagements des collectivités en matière de promotion de la langue bretonne, la signature de cette charte permet de bénéficier d'un soutien technique et logistique. Chaque collectivité s'engage à atteindre l'un des quatre niveaux de valorisation proposés, choisit les actions qu'elle souhaite mettre en oeuvre et se donne le délai qu'elle veut pour y arriver. A ce jour, 774 structures privées, 208 communes et 14 structures intercommunales ont signé cette charte en Bretagne.

• **Si vous êtes élus et que votre commune n'est pas encore signataire, vous engagez vous à signer la charte «Ya d'ar brezhoneg»?**

• **Si vous êtes élus et que votre commune a déjà signé la charte «Ya d'ar brezhoneg», vous engagez vous à travailler en vue de l'obtention du niveau suivant de la charte?**

• **Si vous êtes élus, vous engagez vous à défendre et promouvoir la langue bretonne au sein de votre communauté de communes notamment en proposant de désigner un conseiller communautaire et un agent bretonnant chargés de la politique linguistique sur le territoire ?**

Nous ne savons pas encore si la municipalité actuelle s'est engagée en signant la charte. En temps et en heure, si nous sommes élus nous reviendrons vers vous afin d'étudier les différentes opportunités de signer la charte.

5 - Etes-vous prêts à soutenir et/ou développer les cours du soir sur votre commune (mise à disposition de locaux, communication, information du public...) ?

Une association développe déjà des cours de Breton, des locaux et subventions sont déjà alloués à l'association.

6 - Etes-vous prêts à soutenir les pratiques artistiques (musique, chant, peinture, danse, ...) liées à la culture bretonne ?

Landivisiau est doté d'un Bagad reconnu.